

# CALENDRIER FISCAL

Novembre 2024

05/11

## **AGRICULTEURS SOUMIS AU RÉGIME SIMPLIFIÉ AGRICOLE ET DÉPOSANT UNE CA12A ANNUELLE**

Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au troisième trimestre 2024.

## **PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DSN**

Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2024 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

12/11

## **PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - PASRAU**

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'octobre 2024 et le télépaiement (paiement mensuel).

14/11

## **ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA**

- Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2024.
- Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2024.

15/11

## **PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN**

Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2024 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

15/11

#### **TAXE SUR LES SALAIRES**

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en octobre (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

#### **TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES**

La taxe due doit être télédéclarée et télépayée avec le formulaire n°2787-SD au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'octobre 2024.

#### **TVA RÉGIME RÉEL NORMAL D'IMPOSITION**

Entre les 15 et 25 novembre 2024, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

#### **SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS**

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 juillet 2024.

25/11

#### **TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION (TIC)**

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour la TICFE des redevables de TICFE en rythme mensuel.

30/11

#### **TVA FRANCHISE EN BASE**

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er novembre 2024 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

#### **CFE ET/OU IFER (SOLDE) : ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE**

Jusqu'à cette date, il est possible d'acquitter le solde de CFE et/ou d'IFER en optant pour le prélèvement à l'échéance. L'adhésion peut être effectuée sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), ou en téléphonant au 0809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + prix de l'appel).